

Objet : Budget Primitif annexe 2021 pour le Bowling**EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal, par délibération du 19 février 2003, a décidé de créer un budget annexe pour l'exploitation d'un complexe de jeux de bowling, considérant que l'exploitation de ce complexe constitue, de par sa nature, son fonctionnement et son mode de financement, un service public à caractère industriel et commercial.

Le Budget Primitif 2021 du service « Bowling » de la Ville qui intègre les résultats reportés 2020 s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de fonctionnement	37 300.00 €	37 300.00 €
• Section d'investissement	69 062.57 €	69 062.57 €

DECISION

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2021 du service « Bowling ».

Les propositions sont adoptées par 28 voix
Abstentions : 4 (MM. BARON, GAUDIN,
Mmes LEGRAIS-OZBERK, ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-691-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT

